

FOND DE DOTATION
ROSALIE RENDU
140, rue du BAC
75007 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SA LOHIER AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

20, avenue Louise
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

JL

**FOND DE DOTATION
ROSALIE RENDU
140, rue du BAC
75007 PARIS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Au Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de :

**FOND DE DOTATION
ROSALIE RENDU
140, rue du BAC
75007 PARIS**

Relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fond de dotation Rosalie Rendu à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté notamment :

- Sur la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les ressources :
Nous avons examiné à cette occasion, les flux liant le fond aux structures qui l'alimentent, la cohérence du système d'enregistrement des dons avec la comptabilité, et les procédures encadrant le fonctionnement de la plateforme de Crowdfunding
- Sur la conformité de la présentation des comptes à l'arrêté ministériel ANC 2018-06, et à l'avis du CNC 2009-01 :

Nos investigations ont notamment porté sur la présentation des informations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Soisy, le 16 mai 2024

H. LOHIER, Commissaire aux comptes signataire



BILAN ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	7 200,00	7 200,00		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	7 926,01	7 650,09	275,92	990,52
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	51 224,75		51 224,75	50 721,50
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	66 350,76	14 850,09	51 500,67	51 712,02
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	18 675,88		18 675,88	9 372,90
Valeurs mobilières de placement	1 743 184,41	33 708,15	1 709 476,26	1 687 163,21
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	225 521,02		225 521,02	272 327,48
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	1 987 381,31	33 708,15	1 953 673,16	1 968 863,59
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 053 732,07	48 558,24	2 005 173,83	2 020 575,61

BILAN PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	100 000,00	250 000,00
Fonds propres complémentaires	150 000,00	1 000 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 000 000,00	
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	717 806,72	876 534,17
Excédent ou déficit de l'exercice	-53 028,97	-158 727,45
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 914 777,75	1 967 806,72
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 914 777,75	1 967 806,72
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	28 520,00	6 100,00
TOTAL (II)	28 520,00	6 100,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	35 556,70	25 070,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 319,38	21 598,42
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	61 876,08	46 668,89
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 005 173,83	2 020 575,61

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service				
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	100 000,00	100 000,00		
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	-28 520,00		-28 520,00	
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés	6 100,00		6 100,00	
Autres produits	155 314,44	105 366,17	49 948,27	47,40
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	232 894,44	205 366,17	27 528,27	13,40
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	41 080,06	43 131,97	-2 051,91	-4,76
Aides financières	140 793,00	138 192,00	2 601,00	1,88
Impôts, taxes et versements assimilés	8 512,78	8 997,70	-484,92	-5,39
Salaires et traitements	86 070,30	85 248,49	821,81	0,96
Charges sociales	29 415,50	28 942,30	473,20	1,63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	714,60	714,60		
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3,66	199,55	-195,89	-98,17
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	306 589,90	305 426,61	1 163,29	0,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-73 695,46	-100 060,44	26 364,98	26,35
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	505,79	252,31	253,48	100,46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	56 021,20	4 736,58	51 284,62	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	56 526,99	4 988,89	51 538,10	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	33 708,15	56 021,20	-22 313,05	-39,83
Intérêts et charges assimilées	2 152,35	2 236,94	-84,59	-3,78
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	35 860,50	58 258,14	-22 397,64	-38,45
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	20 666,49	-53 269,25	73 935,74	138,80
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-53 028,97	-153 329,69	100 300,72	65,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		2 402,24	-2 402,24	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		2 402,24	-2 402,24	-100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		7 800,00	-7 800,00	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		7 800,00	-7 800,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-5 397,76	5 397,76	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	289 421,43	212 757,30	76 664,13	36,03
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	342 450,40	371 484,75	-29 034,35	-7,82
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-53 028,97	-158 727,45	105 698,48	66,59